

Conditions Générales de Vente et de Création de Sites et Vitrines Internet

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente et de fourniture de services s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des services proposés par l'agence de communication IDSVIB.

A défaut de dispositions particulières stipulées par écrit, le fait de passer commande à l'agence de communication IDSVIB implique l'acceptation pleine et entière de nos conditions générales de service. Elles sont accessibles à tout moment sur le Site (<http://www.idsvib.com>) et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version.

RESPONSABILITE DU CLIENT

Le client devra prendre en charge et s'assurer de l'obtention des éventuelles autorisations relatives aux droits d'auteur ou droits voisins qui en découlent.

Les informations diffusées sur le site Internet à la demande du client (Données, images, contenu texte), après sa mise en ligne, sont sous la seule et unique responsabilité du client demandeur.

Le Client s'engage à fournir à l'agence de communication IDSVIB des données sans ambiguïté, de qualité et conformes à la législation en vigueur. Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

PROPRIETE

Tous les droits de propriété intellectuelle ou industrielle, et ce y compris les droits de marques, les droits de propriété littéraire et artistique, notamment les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation, les droits sur les logiciels ou fichiers informatiques, les droits sur le contenu des bases de données, dits " droit sui-generis ", afférents aux développements spécifiques réalisés pour le client deviendront la propriété du Client, au fur et à mesure du paiement des sommes dues pour la réalisation des travaux.

MISE EN LIGNE

La mise en ligne s'effectue en 3 phases :

1^{ère} phase : Mise à disposition, après réalisation, d'une ou plusieurs maquette(s) d'assemblage (à hauteur de 3 maquettes), format image, sur notre site Internet www.idsvib.com. Accès par le biais du compte de suivi.

2^{ème} phase ; après validation de la ou des maquettes, mise à disposition d'une vitrine test online sur notre site.

3^{ème} phase : après validation complète, mise en ligne du projet.

Toute modification après la mise en ligne fera l'objet d'une tarification complémentaire de maintenance ou sur devis.

REFERENCEMENT

L'agence de communication IDSVIB effectue des opérations d'inscription sur les moteurs de recherche principaux (Google, Bing, Yahoo) au travers d'une stratégie dite de Référencement Naturel (ou Organique). Cette phase d'indexation est effectuée à partir des informations liées au commerce et au nom d'enseigne du Client. Le positionnement de la vitrine du Client s'effectue de manière progressive et peut être réactualisé pour optimiser ce positionnement.

En aucun cas, l'agence de communication IDSVIB ne garantit un positionnement de l'activité du Client sur la première page des moteurs de recherche sur la base de mots clefs génériques unitaires (ex : pizzeria, produits, vente).

TARIFS

Les tarifs en vigueur des prestations sont disponibles auprès de l'agence de communication IDSVIB, sur simple demande sont exprimés Hors Taxe (HT).

Les tarifs des prestations périodiques sont exprimés hors taxe et sont révisables à chaque date d'anniversaire du contrat en cours. (hébergement, gestion du nom de domaine, re directions et suivi de référencement).

En cas de hausse des tarifs, la modification correspondante sera notifiée au Client au moins un mois avant sa date d'application et ne pourra excéder une limite de 10% annuel.

A défaut de contestation par le Client de ces nouveaux tarifs dans le respect du délai indiqué ci-dessus, ceux-ci seront réputés avoir été définitivement et irrévocablement acceptés par le Client.

PAIEMENT

En rémunération de ses prestations, l'agence de communication IDSVIB percevra les sommes dont les montants et les modalités de règlement sont fixés aux Conditions Particulières ou/et à la commande.

Les prix sont indiqués Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises (HT et TTC).

Pour toute validation de devis, l'agence de communication IDSVIB demande un acompte de 40% de la somme totale TTC du devis signé pour tout démarrage de projet.

A la validation de la maquette de présentation, dite 'Maquette d'assemblage', un second acompte sera demandé correspondant à 40% de la somme totale TTC du devis signé.

Lors de la mise en ligne ou finalisation du projet demandé, le solde comptant dû, soit 20% de la somme totale TTC du devis signé, sera alors exigible par l'agence de communication IDSVIB au client demandeur.

RETARD DE PAIEMENT

En application des lois en vigueur, des pénalités de retard seront exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans les cas où les sommes dues seront payées après cette date.

Une majoration de 10% du montant des sommes restant dues sera alors appliquée sans aucune autre forme de préavis.

En cas de retard ou d'incident de paiement, l'agence de communication IDSVIB se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations ou de restreindre la fourniture des services.

Le fait de suspendre les prestations n'exonère pas le Client du paiement de la totalité des sommes dues et des majorations appliquées.

RESILIATION

1/ Résiliation anticipée projet en cours

Toute demande de résiliation par le client du contrat pour projet en cours de réalisation devra faire l'objet d'une demande par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par le client. L'agence de communication IDSVIB suspendra alors tous les travaux en cours. Les sommes versées au préalable par le client en qualité d'acompte restent dues et ne pourront faire l'objet d'une demande de restitution ultérieure.

2/ Résiliation contrats périodiques

Les contrats périodiques (renouvellement nom de domaine et hébergement), peuvent être dénoncés au moins un mois avant leurs dates d'échéance. L'agence de communication IDSVIB se charge de prévenir le client avant le renouvellement annuel pour éviter tous blocages ou perte du site Internet.

CLAUSE RESOLUTOIRE DE PLEIN DROIT

En cas d'inexécution de ses obligations par une partie, le présent contrat sera suspendu de plein droit au profit de l'autre partie sans préjudice des dommages et intérêts que pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La résolution prendra effet huit jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

REFERENCE AU CLIENT

Le Client autorise l'agence de communication IDSVIB à mentionner son nom ou sa dénomination sociale dans nos documents commerciaux, à titre de références aux fins de sa propre promotion commerciale. Le Client autorise l'agence de communication IDSVIB à faire figurer sur tous les exemplaires et/ou sur la page d'écran d'appel du site Internet, le logo IDSVIB ou la mention 'création originale IDSVIB.com. L'agence de communication IDSVIB est autorisée à utiliser le Produit à des fins de démonstrations.

INFORMATIONS NOMINATIVES

L'agence de communication IDSVIB s'engage à ne pas divulguer à des tiers les informations communiquées par les clients sur le site www.IDSVIB.com. Celles-ci sont confidentielles.

Elles ne seront utilisées par ses services internes que pour le traitement des demandes de ses clients et que pour renforcer et personnaliser la communication notamment par les courriers électroniques d'information ainsi que dans le cadre de la personnalisation du site en fonction des préférences constatées des utilisateurs. L'agence de communication IDSVIB ne vend donc pas, ne commercialise pas, et ne loue pas à des tiers les informations concernant ses clients.

CONFIDENTIALITE

Chacune des parties du présent contrat s'engage en son nom comme en celui de ses collaborateurs à considérer comme confidentiels, pendant la durée du présent contrat et après son expiration, les documents, systèmes, logiciels, savoir-faire en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat, et à ne pas les utiliser en dehors des besoins du présent accord.

Ne sont pas concernées par cette obligation de confidentialité les informations tombées dans le domaine public ou dont la révélation a été autorisée par écrit par la partie concernée.

Le contrat pourra être résilié de plein droit, sans formalité judiciaire ou extra-judiciaire, si l'une ou l'autre des parties manquait aux obligations stipulées aux Présentes ou aux Conditions Particulières ou à la Commande, et ne remédiait pas à ce manquement dans le mois de la réception d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ou acte extra-judiciaire et ce, sans indemnité et sans préjudice des sommes restant dues et de tous dommages et intérêts.

MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'agence de communication IDSVIB invite les utilisateurs à conserver en archives une copie des présentes Conditions Générales de Vente.

L'agence de communication IDSVIB se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment.

Les Conditions Générales de Vente applicables sont celles en vigueur sur le site www.idsvib.com Elles sont accessibles directement depuis chaque page du site www.idsvib.com.

LITIGES

En cas de difficultés ou de différends entre les parties à l'occasion de l'interprétation de l'exécution ou de la réalisation du présent accord, les parties conviennent de rechercher une solution amiable dans l'esprit du présent contrat.

Le présent contrat est soumis à la loi française et tout litige ou différend qui pourrait naître entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent contrat relèvera de la compétence du tribunal de Chartres, Eure-et-Loir (28).

Une limite de responsabilité est engagée à partir de 10 fois le montant du contrat passé avec le client à concurrence de 50 000€ en cas de litige.

En cas de réclamation, nous contacter.